

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVOS ERMENONVILLE ET MONTAGNY-SAINTE-FELICITE
EN LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE MONTAGNY SAINTE-FELICITE
LUNDI 25 MARS 2013 A 20H30**

Présents :

- Pour Ermenonville : Messieurs Jean-Michel CAZERES, Alain PETREMENT, membres titulaires, Madame Natacha DUQUESNE, membre suppléante.
- Pour Montagny : Monsieur Jean-Paul DOUET, Président, Madame Sylvie GON, membre titulaire, Messieurs Jean-François PICOU, Daniel VONCK, membres suppléants.

Absents :

- Pour Ermenonville : Madame Magalie MOUYSET, vice-présidente, Madame Stéphanie VACOMPERNOLLE, Monsieur Jean MOULIN, membres suppléants.
- Pour Montagny : Monsieur Jacques MAQUET, membre titulaire, excusé, Madame Isabelle CROMBEZ, membre suppléante, excusée.

Consultantes : Mesdames Caroline BROUDEHOUX, directrice de l'école de Montagny-Sainte-Félicité et Aurélie GAUBERT-LEROY, directrice de l'école d'Ermenonville.

Présents dans la salle : Madame LOCRE, secrétaire du SIVOS, Madame DUCOS, Présidente de l'association ERMONTY, Mesdames BORIE, CHAUVIN, LAASSIKRI, MOLLET, Messieurs ROBIN, MARROIG, SALEMBIER.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GON

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - . Réforme des rythmes scolaires
 - . Vote du compte administratif 2012
 - . Approbation du compte de gestion 2012
 - . Affectation des résultats 2012
 - . Vote du budget primitif 2013
 - . Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
 - . ATSEM : demande de subvention au Conseil Général
 - . Ermonty : demande de subvention
- Communications diverses

Signature du dernier compte-rendu du SIVOS par les membres présents et approbation par les représentants de la commune de Montagny des modifications apportées.

DELIBERATIONS

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Président fait un rappel. Il s'agit de voter pour le report éventuel de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014. Il indique que sur 105 courriers envoyés aux parents d'élèves, 33 étaient pour le report de la réforme, 5 pour une application immédiate. L'assemblée délibérante passe au vote : 3 voix pour, 0 contre, 3 abstentions. Il est donc décidé à l'unanimité de solliciter une dérogation pour reporter en 2014 la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Vote du compte administratif 2012

La commission des finances s'est réunie le jeudi 22 mars 2013.

M. DOUET informe l'assemblée qu'il n'y pas eu de dépassement budgétaire. M. PETREMENT intervient pour indiquer qu'une décision modificative a été votée en décembre 2012 pour réajuster les dépassements de crédits sur certains articles. Monsieur le Président précise que ces ajustements n'ont pas modifié l'enveloppe globale.

Monsieur le Président présente le compte administratif en reprenant les dépenses et recettes réalisées par chapitre et section, ainsi résumées :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Prévision	Réalisé
Charges à caractère général	136 455.00€	131 388.09€
Charges de personnel	191 700.00€	175 811.58€
Virement à la section d'investissement	1 000€	0.00€
Autres charges de gestion courante : subvention à Ermonty	500€	500€
Total dépenses	329 655.00€	307 699.67€
Recettes		
Excédent antérieur reporté	2971.74€	0.00€
Remboursement rémunérations de personnel	12 000€	7 376.14€
Remboursement sur charges de sécu	8 000€	12 171.11€
Produits des services	82 300.00€	66 886.71€
Dotations et participations	224 383.26€	218 355.88€
Total recettes	329 655.00€	304 589.84€

Section d'investissement :

Dépenses	Prévision	Réalisé
Solde d'exécution d'investissement reporté	523.29€	0.00€
Immobilisations corporelles	3 606.52€	2 103.04€
Total dépenses	4129.81€	2 103.04€
Recettes		
Virement de la section de fonctionnement	1 000€	0.00€
Dotations fonds divers et Réserves	3 129.81€	3 129.81€
Total recettes	4 129.81€	3 129.81€

M. DOUET quitte la salle et, sous la présidence de M. PICOU, l'assemblée délibérante passe au vote du compte administratif 2012. Le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité. M. DOUET reprend sa place au sein de l'assemblée.

Approbation du compte de gestion 2012

L'assemblée délibérante passe au vote du compte de gestion 2012. Rigoureusement identique au compte administratif 2012, le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2012

Dépenses de fonctionnement : déficit antérieur reporté (article 002) : 138.09€

Dépenses d'investissement : solde d'exécution d'investissement reporté (article 001) : 365.39€

Vote à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2013

M. DOUET présente le budget 2013, préparé par la commission des finances, qui fait l'objet d'une demande de modification à la demande de M. DOUET : en effet, la proposition de crédits à l'article 60621 (combustibles) de 12000€ s'avère insuffisante – une facture de 6125.04€ a déjà été réglée sur 2013, une seconde facture d'un montant de 5250.03€ nous est parvenue le 22 mars, et une troisième facture nous parviendra certainement fin 2013. Toutefois, et comme cela se faisait jusqu'à présent, ces factures ne peuvent plus être réglées directement par le SIVOS, puisqu'elles concernent l'ensemble du groupe scolaire y compris les appartements. Ces factures devront être réglées par la Mairie d'Ermenonville qui se fera rembourser la partie inhérente au groupe scolaire par le SIVOS. Afin de ne pas dépasser les crédits proposés, M. PETREMENT propose de diminuer le montant budgétisé à l'article 6450 (fonds de réserve) et d'augmenté le montant budgétisé à l'article 62878 (Remboursement autres organismes).

Le budget 2013 proposé s'élève donc en section de fonctionnement à 347 618.09€, équilibrée en dépenses et en recettes et en section d'investissement à 510.39€ (dont 200€ prévu pour l'achat d'une micro-chaîne hifi à la demande des enseignantes), équilibrée en dépenses et en recettes. L'assemblée délibérante passe au vote du budget : Le budget 2013 est voté à l'unanimité.

Tableau de répartition de la part des communes pour l'année 2013 prenant en compte ce budget :

Part communale totale :	229 618.09€
Part communale d'Ermenonville :	179 017.26€
Part communale de Montagny :	50 600.83€

	Ermenonville		Montagny		Infos totales	Charges totales
	Infos Ermenonville	charges Ermenonville	Infos Montagny	charges Montagny		
Potentiel fiscal	651 032.91 €	13 294.75 €	136 061.80 €	2 778.52 €	787 094.71 €	16 073.27 €
DGF 2013	517 832.00 €	56 503.67 €	50 343.00 €	5 493.22 €	568 175.00 €	61 996.88 €
Nombre d'habitants	989	52 774.97 €	431	22 999.00 €	1420	75 773.97 €
Nombre d'enfants scolarisés	109.5	56 443.88 €	37.5	19 330.09 €	147	75 773.97 €
total charges		179 017.26 €		50 600.83 €		229 618.09 €

dépenses	347 618.09 €
recettes	118 000.00 €
reste à charge des communes	229 618.09 €
répartition	
Potentiel fiscal	7% 16 073.27 €
DGF	27% 61 996.88 €
Nombre d'habitants	33% 75 773.97 €
Nombre d'enfants scolarisés	33% 75 773.97 €

La notification DGF 2013 n'ayant pas encore été adressée aux communes, ce tableau fera l'objet d'une mise à jour après avoir indiqué le nombre d'habitants.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Madame DE DOMENICO a adressé le décompte de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2012 d'un montant brut de 323.91€. L'assemblée délibérante passe au vote : 3 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions. Le montant de cette indemnité a été prévu à l'article 6225 du budget 2013.

ATSEM : demande de subvention au Conseil Général

M. DOUET expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Général accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques. A l'unanimité, l'assemblée délibérante est d'accord pour solliciter l'octroi de cette subvention et charge M. DOUET d'engager les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour obtenir cette subvention.

Association Ermonty : demande de subvention

M. DOUET informe l'assemblée délibérante que l'association ERMONTY a fait une demande de subvention au SIVOS. Il lui est accordé, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 500€.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. DOUET propose de mettre en place un service de réservations et de paiements en ligne pour la cantine et le périscolaire (via le logiciel de gestion de cantine 3D OUEST). Dans un premier temps, 1 ou 2 parents l'expérimenteraient. Une délibération devra être prise en accord avec la perception.

Madame DUCOS, présidente de l'association ERMONTY demande la parole que lui donne le président : elle remercie le SIVOS pour la subvention qui lui a été accordée puis demande l'autorisation de poser des questions au nom des parents d'élèves. Le Président accepte.

Au nom de Mme DEVERSIN, elle interroge le SIVOS sur la réflexion concernant la mise en place des repas bio. M. DOUET répond qu'au vu des propositions faites par les 2 prestataires qui ont répondu à l'appel d'offre, cette mise en place reste compliquée. Peut-être pouvons-nous envisager des expériences sur une courte période ?

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires : comment va-t-elle se faire ?

Question de Mme BORIE : est-ce que le report de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et, par conséquent, la non-attribution de la subvention de 9000€ aura des incidences sur les activités proposées en 2014 ?

Question de Mme DUCOS : quelles structures d'accueil pour 2014 ?

M. DOUET répond qu'il est prévu que les enfants soient accueillis dans les classes pour les activités, qu'il est difficile actuellement de savoir combien d'enfants seront concernés, qu'il faudra trouver des financements pour réaliser les activités. Il indique que, d'après les constats de la CAFO, la fréquentation des CLSH et périscolaire est bien en dessous de la moyenne départementale et nationale sur notre secteur. On peut penser que de nombreux parents travaillant sur le site de Roissy Charles de Gaulle peuvent prendre en charge leurs enfants.

Mme DUCOS demande si les parents seront sollicités pour les financements ? Pour le moment, il est difficile de répondre à cette question.

M. DOUET rappelle que l'intérêt de l'enfant est au cœur de cette réforme.

Intervention de M. MARROIG qui s'insurge sur la façon dont M. DOUET a formulé le courrier envoyé aux parents dont l'objet était la réforme des rythmes scolaires.

La séance est levée à 19h45.